

### REFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT : SUIVI DES INDICATEURS PAR LES DREALS

	Nombre d'inspections	Nombre de sanctions pour :			Nombre de courriers d'avertissement pour :			Année
		Les responsables de projet	Les exploitants	Les exécutants de travaux	Les responsables de projet	Les exploitants	Les exécutants de travaux	
<b>TOTAL</b>	<b>333</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>39</b>	<b>240</b>	<b>708</b>	<b>1176</b>	<b>2013</b>
		<b>54</b>			<b>2124</b>			

**Source : MEDDE** - Au cours de l'année 2013, les DREAL se sont investies pour accompagner au mieux les acteurs dans la mise en oeuvre de la réforme anti-endommagement. Outre les nombreuses actions de sensibilisation et d'information auxquelles elles ont participé (plus de 150), cet accompagnement de terrain s'est traduit par la réalisation de **plus de 330 inspections de chantiers** et l'envoi de **plus de 2100 courriers de rappel et d'avertissement** aux différentes parties prenantes concernées. **54 PV** ont par ailleurs été dressés pour sanctionner les non respects de cette nouvelle réglementation.

Ces résultats illustrent bien la volonté des DREAL de participer activement à la montée en puissance du nouveau dispositif et confirment clairement leur rôle d'animatrices de ce dispositif.